

cas pratique de droit sur l'annulation transaction

Par **sasoush**, le **22/01/2024** à **14:59**

M. LEFOIE est antiquaire, spécialiste de la peinture du XXe siècle. Au cours de ses vacances dans le sud de la France, pas loin de l'endroit où Picasso était installé, il tombe sur une petite boutique de brocante. Parmi des objets forts variés et hauts en couleurs, il croit reconnaître un croquis du maître. Il décide de se faire passer pour un touriste souhaitant offrir un cadeau à sa femme, qui « adore les petites esquisses de ce genre ». Le brocanteur, qui a remarqué l'intérêt que M. LEFOIE portait au croquis, en demande une somme rondelette et très élevée pour un objet de ce genre.

Mais, persuadé de tenir une pépite, M. LEFOIE accepte. De retour chez lui, l'antiquaire se rend compte qu'il s'est trompé : le croquis est un simple dessin fait par un amateur talentueux, certes, mais pas par le maître.

Peut-il annuler la vente ?

Par **Lorella**, le **22/01/2024** à **21:09**

Bonsoir,

Un article que je n'ai pas eu le temps de lire, mais qui vous apportera une piste

<https://www.village-justice.com/articles/erreur-acquereur-professionnel-une-oeuvre-art-cause-nullite-vente-aux-encheres,33321.html>